

Réunion du 13 mai 2016

SERVICE COURRIER

Depuis plusieurs mois le service courrier est sujet à un manque d'effectif permanent suite au départ de plusieurs collègues :

3 départs en retraite et un départ en mission (EDI) depuis le 01/01/2016, soit : 4 ETP

Comme renfort ont été affectés : Une collègue à mi/temps thérapeutique, un intérimaire à plein temps, un collègue à temps partiel (1 journée par semaine), un collègue à temps partiel (3/5) soit : 2,3 ETP.

Ce sous-effectif est générateur d'une dégradation des conditions de travail et générateur de stress. En effet plusieurs collègues sont ou ont été en arrêt maladie.

Les élus CGT demandent que des personnes soient affectées de manière pérenne au service courrier.

La Direction : L'effectif est adapté par la mise en place de salariés en mission et en intérim. Une affectation prévue jusqu'au mois d'octobre, 2 affectations temporaires jusqu'au mois de juillet inclus. Ces affectations sont effectives pour l'une depuis janvier et pour l'autre depuis novembre. La Direction apportera un renfort en période de forte activité. Elle n'exclue pas un recrutement.

La Direction valide notre présentation sur l'état de ce service mais pour autant n'apporte pas de solution concrète en matière d'effectif. Les élus CGT déplorent une nouvelle fois que la Direction ne prenne pas en considération le mal être des collègues lié au sous-effectif. Nous resterons très vigilants.

HABILITATION POUR TRAITEMENT CHEQUES EMIS

Depuis plus de quinze jours, les collègues qui gèrent les chèques impayés ne peuvent plus forcer sur le compte de traitement car ils ne sont plus habilités. Ils n'ont pas d'autre choix pour effectuer leur travail que de venir utiliser les codes utilisateurs des personnes habilitées au CAB. Le N+1 a fait une demande de rectification restée sans suite à ce jour. Les élus CGT

demandent que la Direction remédie immédiatement à cette anomalie afin que les collègues ne soient pas en porte à faux avec la charte informatique.

La Direction : Une nouvelle version forçage autre RIB a été mise en place. Les règles d'habilitation réseau ont été revues.

La Direction ne semble pas avoir compris notre question, ou plutôt fait mine de ne pas la comprendre. Elle affirme que les collègues ont les habilitations requises alors que la réalité est toute autre. Elle va quand même vérifier et apportera une réponse ultérieurement. Affaire à suivre.

INSTALLATION DE LA DIRECTION ADJOINTE DES CREDITS BDD

Lors de l'arrivée des collègues le 7 avril, nous avons constaté que les locaux n'avaient même pas été nettoyés, des portes et panneaux étaient restés entreposés dans les passages et l'aménagement de certains espaces de travail n'étaient pas terminés. Les élus demandent que la Direction fasse en sorte que lors des prochains regroupements sur Athos des autres services, tout soit terminé et propre. Il est inadmissible que les collègues aient dû faire le ménage à leur arrivée pour travailler.

La Direction : Les rappels ont été faits aux différentes entreprises et architectes afin que cela ne se renouvelle pas. La Direction est attentive au planning et évitera les arrivées d'équipes le vendredi. Dorénavant elle vérifiera que tout soit propre et privilégiera un retour dans les bureaux le mardi. Le lundi étant prévu pour le démarrage informatique et un dernier coup de propre.

Que de belles paroles !! Au cours de la réunion nous avons appris que la réalité était bien différente. En effet les problèmes perdurent. Le nettoyage n'est pas fait avant la réintégration des collègues dans les locaux.

Les élus CGT contrôleront les prochaines arrivées.

Réunion du 13 mai 2016

PART VARIABLE

Les élus CGT demandent à la Direction si dans un service où la moyenne des notes de part variable se situe aux environs de 6, il est normal qu'une personne ait eu 0,63. Dans la mesure où la part collective est fixée à 40 % lié au résultat du plan d'action de l'entité, il est inadmissible qu'un collègue ait pu avoir cette note dans un service où règne les bonnes notes.

Quelles explications, la DRH peut-elle nous apporter sur cette disparité de traitement ?

Combien de personnes sont dans le même cas dans d'autres services, à savoir, ayant obtenu une note inférieure à la part collective ?

La Direction : Nous appliquons la réglementation de la part variable. Il n'y a pas de note collective. C'est un plan d'action collectif avec une participation individuelle. La Direction préconise aux collègues concernés de faire une demande auprès de la hiérarchie afin d'avoir des explications concrètes sur la note obtenue.

Nous allons soumettre ce cas particulier à la Direction. Néanmoins force est de constater que cette part variable est vraiment totalement injuste.

FUTURS LOCAUX COMITE D'ENTREPRISE ET ORGANISATIONS SYNDICALES

Nous souhaitons savoir où en sont les travaux ? La date prévisionnelle de déménagement sera-t-elle respectée ?

La Direction : La date prévisionnelle sera respectée. Le déménagement aura lieu le 7 juillet pour le CE et la CGC et le 8 juillet pour les autres organisations syndicales.

CAS DE BRIGITTE MONIN

Cette collègue est partie en congés le 4/11 juste avant d'enchaîner sur sa retraite. Deux tickets restaurant pour les journées des 2 et 3/11 ne lui ont pas été donnés. Nous demandons à la Direction de les lui adresser sans plus tarder.

La Direction : Nous allons lui adresser les 2 tickets restaurant manquants.

Enfin une bonne nouvelle.

Bonne retraite Brigitte !!!



Agnès
KLEIN



Brigitte
ROCHER



Olivier
MARTINEZ